RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Adhaf

SCIC SA agréée par arrêté préfectoral n° 31 08 006 du 01/12/2008 à capital variable

17 Rue Hermès - 31520 Ramonville St Agne

Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 440 367 472

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 12heures, les associés de la société Adhaf, SCIC SA à capital variable, dont le siège est 17 rue Hermès à Ramonville St Agne (31520), immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n° 440 367 472, se sont réunis au dit siège sur convocation du Président.

Cette Assemblée a délibéré à titre ordinaire sur l'ordre du jour suivant

- *Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;*
- *Rapport normal et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice (la présentation est faite par Madame Claire ISOLA, Commissaire aux comptes) ;*
- *Qualité – Audit de renouvellement du 12/12/2025 – Nathalie LAFONT ;*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;*
- *Nomination de deux nouveaux administrateurs – Collège salariés*
  Aurore AUBOIN et Magali NAUDINAT
- *Radiation d'un administrateur à titre de régularisation – Cause décès*
  Madame Estelle KEYER – membre du Conseil d'administration
- *Vote des résolutions ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET CONSTITUTION DU BUREAU

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire et constate, sur foi de la liste d'émargement, que la présente Assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée Générale procède à la constitution du Bureau.

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration ;
M. Fabien TARDIVON et Mme Amina HENNAOUI sont appelés aux fonctions de scrutateurs ;
Mme Nathalie LAFONT est désignée comme secrétaire.

Madame Claire ISOLA, Commissaire aux comptes est présente à l'Assemblée et M. Fabien TARDIVON expert-comptable est également présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- Un exemplaire de la convocation,
- La liste d'émargement signée par les sociétaires présents,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Le bilans et comptes de résultats passés 2023 - 2024 – 2025
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,

- Texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée,
- La liste des sociétaires,
- Les statuts de la SCIC Adhaf,
- Le registre des procès-verbaux des Assemblées générales,
- La liste des membres du Conseil d'administration.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que la représentativité des collèges est respectée (soit quatre collèges sur quatre) à savoir :

- Collège des membres Porteurs de Projet,
- Collège des représentants des salariés,
- Collège des Partenaires privés ou publics,
- Collège des usagers.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indicateurs économiques

À la suite de l'exécution du budget, le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à **2 186 211** €, en hausse de 2.4%. Ce résultat est renforcé par des produits exceptionnels à hauteur de 476 653 € (dotation complémentaire avenant 43 pour 347 434 et CPOM pour 129 219).

Le Charges de structure

Les charges de structure (groupes fonctionnels I+II+III) s'élèvent à **2 574 880 €** soit une légère baisse de l'ordre de -1,25% par rapport à l'exercice précédent dont le montant s'élève à **2 607 543** €.

Les comptes annuels 2025 se caractérisent par les données suivantes

- Produits d'exploitation 2 186 211 €
- Résultat d'exploitation -303 290 €
- Résultat net comptable 87 986 €

	2023	2024	2025
Résultat d'exploitation	- 322 927	- 213 145	- 303 290
Résultat Net	41 147	62 345	87 986
Taux de rentabilité nette	2.0%	2.5%	3.3%
Seuil de rentabilité	2 420 910	2 539 967	2 489 501

Activité 2025 : 88 980 heures

Taux de productivité : 78%

Le tableau des heures présentielles (heures réalisées auprès des personnes), et des heures non présentielles (heures payées aux salariés, mais non effectuées auprès des personnes) représente un taux de facturation de l'ordre de 78%.

Heures opposables : 88 452 heures

- Pour le compte du CD31 – APA : 32 129 h + PCH : 37 717 h + Aide Sociale : 206 h [soit 70 052 h]
- Communauté religieuse notre dame : 11 832 heures, les heures APA pour un total de 528 heures sont réalisées au profit de 4 religieuses et elles sont intégrées directement dans le total pour le compte du CD31.
- Autres Prises en Charges (PEC Taux plein + Mutuelles + CCAS + ministère des Finances) : 6 568 h

Heures non opposables : 528 heures

- CRAM : 490 heures
- CPAM : 38 heures

Arrêté de tarification – Budget 2026

A la suite des prévisions budgétaires relatives à la tarification pour l'année 2026, le tarif arrêté par le Conseil départemental applicable à partir du 1er juin 2026 s'élève à **25,14 €.** Le total des heures retenu pour le calcul du tarif est de 73 896 heures pour les interventions PA/PH.

Le financement au titre de l'avenant n°43/2020 fixé à 4.10 €/heure retenu à hauteur de **302 974 €.**

La dotation versée au titre du CPOM - dotation complémentaire qualité est valorisée à hauteur de 3,38 €/heure sur les prestations APA, PCH et aide-ménagère soit **213 115 €.**

Gilles HENNAOUI rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. *Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;*
2. *Rapport normal et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice (la présentation est faite par Madame Claire ISOLA, Commissaire aux comptes) ;*
3. *Qualité – Audit de renouvellement du 12/12/2025 – Nathalie LAFONT ;*
4. *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;*
5. *Nomination de deux nouveaux administrateurs – Collège des salariés*

   Aurore AUBOIN et Magali NAUDINAT
6. *Radiation d'un administrateur à titre de régularisation – Cause décès*

   Madame Estelle KEYER – membre du Conseil d'administration
7. *Vote des résolutions ;*
8. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Un échange de vue intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion, le rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils sont présentés par Madame Claire ISOLA faisant apparaître un résultat excédentaire de **87 986 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 s'est élevé à **+87 986 €** et décide de l'imputer au compte « report à nouveau » pour la totalité.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'administration, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 13 de nos statuts, l'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité de membres du Conseil d'administration – Collège salariés concernant deux associés.

Aurore AUBOIN : pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2029.
Magali NAUDINAT : pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15.1 de nos statuts, l'Assemblée générale prend acte de la radiation à titre de régularisation pour cause de décès :

Madame Estelle KEYER

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les Membres du Bureau de l'Assemblée.

Les Scrutateurs



Le Secrétaire

Nathalie LAFONT



Le Président

